

**SEANCE DU 02/05/2023**

**DATE DE CONVOCATION : 26/04/2023**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Nathalie BLOMMAERT, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Nicolas ELLEOJET

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Loïc HERVOIR à Nathalie BERTHO, Yannick GOUGEON à Christophe LERAY, Nathalie DREAN à Yannick TRINQUART, Fabienne HEMERY à Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Laurent KERIVEL

**ABSENT(S)** : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Magali POISSON-VANNIER (excusée), Florence GOURMELEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabrice GAUBERT

**Finances**

**2023.05.006 PARTICIPATION FINANCIERE 2023 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ST GUENOLE**

Mme BERTHO, Adjointe aux Finances, rappelle l'obligation, pour la Commune, de participer financièrement au fonctionnement de l'Ecole privée Saint Guénolé, école sous contrat d'association avec l'Etat. La Commune verse une dotation tous les ans pour financer le fonctionnement de l'école. Cette dotation est déterminée en fonction du coût réel de fonctionnement 2022 d'un enfant à l'école publique, en maternelle d'une part, en élémentaire d'autre part, c'est-à-dire en multipliant le coût moyen d'un élève de l'enseignement public (sur la base de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires publiques de l'année précédente), par le nombre d'élèves de l'école privée pris en charge par la Commune.

En 2022, les charges de fonctionnement de l'école publique maternelle se sont élevées à 130 458.16 € pour 86 enfants scolarisés au 1er septembre 2022, soit un coût de fonctionnement par enfant de 1 516.96 € en maternelle.

En 2022, les charges de fonctionnement de l'école publique élémentaire se sont élevées à 78 076.77 € pour 164 enfants scolarisés au 1er septembre 2022, soit un coût de fonctionnement par enfant de 476.08 € en élémentaire.

Il est proposé de retenir, pour la participation de l'année 2023, parmi les effectifs scolaires de l'école St Guénolé au 01/09/2022, 69 élèves en maternelle et 107 élèves en élémentaire, soit 176 enfants scolarisés au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le montant de la participation financière s'élèverait donc, pour l'année 2023, à 104 670,24 € en maternelle (1 516,96 € par enfant de l'école maternelle) et à 50 940,56 € en élémentaire (476,08 € par enfant de l'école élémentaire), soit une dotation totale de **155 610,80 €**.

*Pour rappel, en 2022, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école St Guénolé s'est élevée à 164 491,60 € (70 élèves de maternelle avec un coût de fonctionnement 2021 de 1 563,63 € par enfant et 119 élèves en élémentaire avec un coût de fonctionnement de 462,50 € par enfant).*

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 212-8, L 442-5 et L 442-9 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire n° 2007-142 du 27 août 2007 relative aux modifications apportées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat ;

Vu le budget communal,

Vu la délibération du Conseil municipal de Goven du 7/09/1998 approuvant le contrat d'association de l'école St Guénolé avec l'Etat,

Vu la délibération n°2019.07.014 du 11/07/2019,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 26 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la participation financière de la Commune pour l'école privée Saint Guénolé de Goven, à **155 610,80 €** pour l'année 2023,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,

A long, horizontal, handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive or stylized name.

Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 23/05/23  
Le Maire Norbert Saulnier

